	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 23 juin 2023	N° 2023/03/02

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 9 juin 2023, s'est assemblé au 3 avenue Jacqueline Auriol sur la commune de Mérignac sous la présidence de Madame Cassou-Schotte Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maité Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Madame Zeineb Lounici, Monsieur Fabrice Moretti.

Était absent :

Monsieur Laurent Guillemin


Excusé ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Maxime Ghesquière.

Procurator(s) en cours de séance :

Excusés en cours de séance :

La séance est ouverte à 14h00.

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 23 juin 2023	N° 2023/03/02

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quorum ayant été vérifié, et conformément l'article IV.3 des statuts de la Régie, les membres du Conseil sont invités à procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit les modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres des collectivités territoriales et de leur établissement public.

Ainsi pour la Régie, à l'instar des communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres comprend cinq membres du Conseil d'administration désignés en son sein et est présidée par le Directeur de la Régie, son représentant légal.

L'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de cet organe collégial qui intervient dans certaines procédures de passation des marchés publics, a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, par vote à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L. 2121-21 du CGCT). Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du CGCT et de l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a fixé par la délibération n°2021/08 du 9 avril 2021 les conditions de dépôt des listes à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Par une première élection en date du 9 avril 2021, les membres de la CAO ci-dessous ont été élus. A la suite du départ de Monsieur BONNET et Monsieur SUBRENAT, il convient de procéder à un nouveau vote des membres de la CAO

L'unique liste déposée est la liste A, composée comme suit :

Membres titulaires

- Monsieur Laurent GUILLEMIN
- Monsieur Maxime GHESQUIERE
- Monsieur Jean-Claude FEUGAS
- Madame Zeineb LOUNICI
- Madame Maïté CAZAUX

Membres suppléants

- Monsieur Guillaume GARRIGUES
- Madame Anne-Eugénie GASPAR
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Fabrice MORETTI
- Monsieur Daniel DELESTRE

Il a été procédé au vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

1°) - Membres titulaires :

Sièges à pourvoir (SAP)	5
Suffrages exprimés (SE)	10
Nombre total de sièges à pourvoir	5
Nombre de voix obtenues par la liste A (VA)	10

➤ Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par la liste A est égal au nombre de sièges à pourvoir. Cette première répartition permet à la liste A d'obtenir les 5 sièges de titulaires.

2°) - Membres suppléants :

Sièges à pourvoir (SAP)	5
Suffrages exprimés (SE)	10
Nombre total de sièges à pourvoir	5
Nombre de voix obtenues par la liste A (VA)	10

➤ Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par la liste A est égal au nombre de sièges à pourvoir. Cette première répartition permet à la liste A d'obtenir les 5 sièges de suppléants

3°) - Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

- Monsieur Laurent GUILLEMIN
- Monsieur Maxime GHESQUIERE
- Monsieur Jean-Claude FEUGAS
- Madame Zeineb LOUNICI
- Madame Maïté CAZAUX

Membres suppléants

- Monsieur Guillaume GARRIGUES
- Madame Anne-Eugénie GASPAR
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Fabrice MORETTI
- Monsieur Daniel DELESTRE

Envoyé en préfecture le 26/06/2023


Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 033-895134674-20230623-20230302-DE



Fait et délibéré le 23 juin 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p>	<p>Pour expédition conforme, La Présidente,</p>
<p>PUBLIÉ LE :</p>	<p> Sylvie Cassou-Schotte</p>